

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 30
Du 05 mars 2024

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION JEUNES FOOT D'ANIMATION

PV du 27/02/2024

Président : Bellabiod Myriam

Présents : Bellabiod Myriam , Annie Favier , Joris Biard, Faugère Audrey, Henache Pascal,
Patrice Boffelli François Maurin

Invités : Frédéric Baudin CTD DAP

ORDRE DU JOUR

- Point sur les plateaux et critérium du mois du 03/02/2024
- Point sur les documents reçues et non reçues via le FAL
- Point sur les équipes absentes excusés ou non via le FAL
- Vérification des licences joueurs et éducateurs

ELEMENTS MANQUANTS SUR LE FAL ET SANCTIONS

Le 03/02/2024

Catégorie u10/11

Poule B

Site 3 OCSM manque de résultats sportifs 15€

Poule E

Site 3

Gruissan : manque feuille de présence de Gruissan non fournie au FUN 15€

GOAL 2= Absence de feuille de challenge + présence + résultat sportif 45€

Poule H

UFCN = Manque la feuille de challenge avec les scores 15€

Poule I

UFCN = Manque la feuille de challenge avec les scores 15€

Site 3

OCSM manque de résultats sportifs 15€

Poule H

UFCN = Manque la feuille de challenge avec les scores 15€

Poule I

UFCN = Manque la feuille de challenge avec les scores 15€

AQUAVIVA : sous classement d'une joueuse u14 en u11 70€

Catégorie U7

Carcassonnais:

site 2:

HMO manque feuille de présence **30€**

Lauragais

site 1

GFPLM: manque feuille de plateau (fourni feuille de présence), feuille de présence incomplète manque des n° de licence qui ont été envoyé par mail mais non modifié sur le FAL. **30€**

site 2

GFC:

ESSV2 absent non prévenu **20€**

FC alzonais1 absent non prévenu **20€**

La commission retire l'amende infligée au FC HAUTE CORBIERES de 50€

Catégorie U9

Carcassonnais

site 2:

HMO: manque feuille présence **30€**

Narbonnais

N2

Site 2:

GRUISSAN : manque feuille de présence **30€**

RAPPELS IMPORTANTS SANS SANCTION LICENCES

Poule B

Site1 FAC n'a pas signé feuille challenge

Site2 OC n'a pas signé feuille challenge

Niveau 2

Poule C

Site 3 Malepère Caux sauzens : feuille de challenge non signée

Poule D

US Conques : manque n°licence éducateur (Signolles)

Poule F

Trapel = Mauvaise feuille de plateau, vous avez utilisé la feuille U8-U9 pour des U11

Limoux = Absence du nom de l'éducateur + nom du club sur la feuille de plateau

Niveau 2

Poule C

Site 3 Malepère Caux sauzens : feuille de challenge non signée

FUN : manque nom et numéro de licence de l'éducateur du FUN

U7 :

Trèbes FC : absence de licence pour un encadrant d'équipe

A SAVOIR

Les éducateurs qui ont un empêchement le jour j du plateau ou challenge, merci d'envoyer un mail à fa5301@aude.fff.fr et mettre en copie tous les clubs concernés par le plateau, pour ne pas être sanctionnés.

Il manque parfois le numéro de licences de l'encadrant, celui-ci est obligatoire, merci de bien compléter les documents.

Pour les personnes non licenciées encadrantes, merci de régulariser vos situations au plus vite.

Pour toutes demandes de u6 à u11, prévenir d'une indisponibilité de réceptionner un plateau ou d'une absence ou d'un incident, il faut envoyer sur le mail foot animation.

Les personnes présentes en commission faisant partis d'un club, ne votent pas les sanctions mise à l'encontre de leur club.

Pour les clubs désirants faire des vœux particuliers, font leur demande sur le mail foot d'animation, la commission étudiera ces vœux. Prise en compte des mails à partir de début janvier.

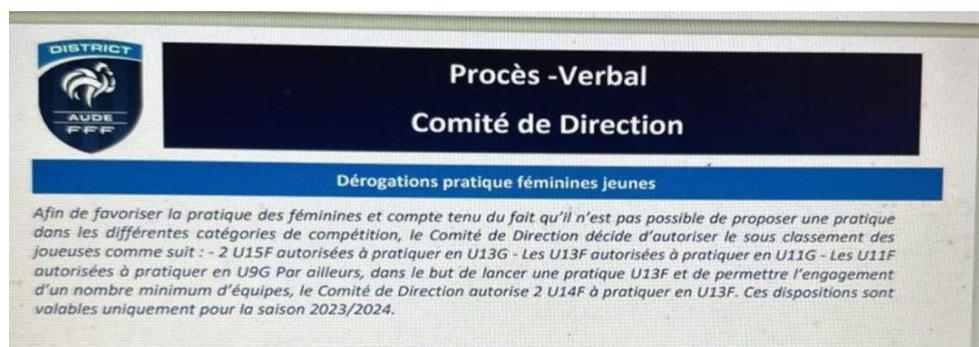
La saisie de résultat doit être saisi sur le FAL et **pas uniquement** sur la feuille de challenge.

Trop d'erreur dans le remplissage des feuilles de présence ou de plateau, manque souvent les signatures !

Aucun document destiné au FAL sera pris en compte sur la boîte mail du foot animation

La commission valide le tournoi de l'Olympique Cuxac, Trapel FC et du Fun

Pour information, sous classement dérogation :



De plus le dernier CD a validé que les féminines u9 puissent jouer en u7 garçons.

**La présidente
Bellabiod Myriam**

COMITE DE DIRECTION

Pv du 29/02/2024

Président : M. Pierre MICHEAU

Trésorier: M. Pierre FABRE

Secrétaire général : M. Franck VARILLES

Situation financière des clubs – Février 2024

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des virements des clubs effectués en février 2024 et des frais d'officiels (de décembre à février) qui seront débités aux clubs dans les semaines à venir.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, en vu de la réorganisation du service de comptabilité, il leur est demandé d'effectuer le paiement soit par chèque soit par virement en mentionnant le nom du club avant le 08 mars 2024 dernier délai.

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement par chèque ou par virement bancaire en mentionnant le nom du club avant le 08 mars 2024 délai.

Le Comité Directeur fera application de l'article 1-3 des dispositions communes :

« Article 1-3 : Finances

Pour être autorisés à disputer une compétition, les clubs doivent être financièrement en règle avec la FFF, la LFO, le District et les autres clubs.

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité
- 2ème récidive : sanction de trois points de pénalité
- 3ème récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent prendre contact avec le trésorier du District avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois. »

552756	F.C. ALBERES / ARGELES	312,00 €
553097	PERPIGNAN NORD	60,00 €
581817	F. O. SUD HERAULT	15,00 €
581934	AAA- F.C. LATOUR-BAS-ELNE	30,00 €
531488	AAA-FC CLAIRA/SAINT LAURENT	17,00 €
553264	AAA-O. C. PERPIGNAN	142,00 €
581877	ALARIC FC	95,53 €
505991	ALZONNE F.C.	1 158,84 €
564227	AEF	150,00 €
531415	A-PO-CABESTANY	118,14 €
527791	A-PO-CANO TOULOUGES	430,10 €
538526	A-PO-POLLESTRES	157,14 €
530112	A-PO-THUIR	119,00 €
764399	AQUAVIVA FF	28 €
582702	ARIEGE-CEPAF	30,00 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	419,83 €
554462	ARMISSAN FC	50,00 €
518004	ARZENS E.S.	783,87 €
561208	AS MEDITERRANEE 34	52,00 €
560537	ASC MAHORAISE	253 €
561156	AVENIR FOOTBALL CATALAN	60,00 €
548103	BADENS RUSTIQUE R.C.	202 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	80,00 €
516118	BELPECH U.S.	50,00 €
519689	BRAM A.S	1 050,08 €
590237	BRIOLET FC	1831,00 €
547377	CARCASSONNE AS	1 975,20 €
880775	CARCASSONNE FUTSAL AGGLO	17,68 €
564479	CARCASSONNE OC	15,00 €
564161	CASTEL FC CHAURIEN	680,01 €
515424	CHALABRE F.C	820,07 €
505973	CONQUES U.S.	319,85 €
580919	CORBIERES MEDITERRANEE	873,83 €
564150	ESPERAZA AS	846,42 €
552043	ESPOIR COURSANNAIS	420,27 €
517800	FANJEAUX E.S.	360 €
560767	FC HAUTES CORBIERES	359,16 €
560279	FLEURY FC	60,36 €
860693	FOOT ACADAMY 11	50,00 €
560893	GOAL	396,41 €
564181	GPT CORBIERES SUD MINERVOIS	116,50 €
581405	GPT FOOT PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	254,00 €
547920	GPT FRESQUEL CABARDES	554,12 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	14.97 €
560998	LABASTIDE FUTSAL	579,37 €
564421	LAPALME	286,57 €
553414	LAUQUET FC	215,46 €
554333	LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS F. C	102,00 €
533755	LE COUGAING F.C.	696,84 €
538458	LES MARTYS OL	79,80 €
564403	LEUCATE FC	153,00 €
564062	LEZIGNAN ATLAS	1 466,70 €
517815	LIMOUX F.C	422,01 €
590197	LUC FC	708,93 €

564555	MALEPERE CAUX	131,05 €
539814	MAS STE PUELLES F.C.	121,42 €
563669	MONTOL-SAISS-MOUSSOUL OL	319,41 €
560236	MONTREAL FC	212 €
533424	MONTREAL OLYMPIQUE	488,14 €
581261	MT NOIRE US	410,00 €
890450	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	842,97 €
580676	NARBONNAIS UFC	282,03 €
540547	NARBONNE F.U.	1 878,36 €
552807	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	3 243,27 €
564014	OL DES CORBIERES ST ANDREEN	114,00 €
533130	PEXIORA A S	842,97 €
561103	PEYRIAC BAGES FC	2 806,89 €
527203	PEZENS USA	1114,06 €
564098	PIEUSSE RC	936,42 €
530100	PO-USEPMM	752,96 €
524095	QUILLAN H.V.FC	832 €
519687	RAZES LASSERRE	713,42 €
539816	SOUILHE F C	92,31 €
560937	SPORTING FUTSAL CARCASSONNE	180,10 €
581741	ST MARCELLOIS	28,00 €
534933	ST MARTIN LALANDE	510,45 €
525531	ST NAZAIRE F C	1 263,06 €
520185	ST PAPOUL O S	1 146,02 €
521348	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	1123 €
548191	TRAPEL FC	680,10 €
509410	TREBES F C	282,84 €
550059	UF LEZIGNANAIS	2 463,71 €
582387	VILLASAVARY US	107,19 €
548101	VILLEDUBERT F C	616,27 €
529108	VILLEGLY F C	1526,29 €
527488	VILLEPINTE A S	50,00 €
864617	VIVRE ENSEMBLE	558,17 €

Le secrétaire général

M. VARILLES Franck

